

Foix, le 19 mai 2017

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale

Moyens - Personnels
1^{er} Degré.

Référence
FM/SB

Objet : *Appel à candidature postes à profil.*

Suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire
Départementale du 18 mai 2017, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la
vacance des postes à profil suivants :

Dossier suivi par
Stéphane Bôné
Téléphone
05.67.76.52.43
Fax
05.67.76.52.00
Mél
ia09d1d@ac-toulouse.fr

7, rue du Lt Paul Delpech
BP400 77
09008 FOIX CEDEX

<p align="center">Enseignant responsable local de l'enseignement à l'Unité locale d'enseignement à la Maison d'Arrêt de FOIX</p>

Le profil de poste est joint.

Peuvent faire acte de candidature tous les personnels enseignants du 1^{er}
degré intéressés par cette fonction qu'ils soient nommés à titre définitif, à titre
provisoire ou sans poste.

A compétences égales, la priorité sera donnée à un enseignant spécialisé
(de préférence titulaire du CAPA-SH option F voire D ou du CAPSAIS option F).

La nomination interviendra à titre provisoire pour la première année. La
titularisation à titre définitif pourra être effective :

- Dans tous les cas, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors de l'entretien avec le responsable de l'UPR, de l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire ;
- Après l'obtention du CAPPEI, en principe lors de la seconde d'exercice si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé.

Les personnels désirant postuler sur ces emplois transmettront
obligatoirement à la Direction des services départementaux de l'Education
nationale (service D 1D) :

- une lettre de motivation,
- une copie du dernier rapport d'inspection,
- ainsi qu'un CV

pour le **Vendredi 9 juin 2017 à midi impérativement**, par courrier, par fax (N° 05.67.76.52.00) ou par mail (à l'adresse suivante ia09d1d@ac-toulouse.fr). Le double me sera adressé par la voie hiérarchique.



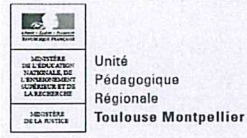
Il appartiendra, aux candidats, de prendre toutes dispositions utiles, en particulier en matière de délai d'acheminement de courrier pour assurer le respect de cette date.

La commission départementale d'entretien se tiendra **le jeudi 15 juin à partir de 16 heures** à la DSDEN de l'Ariège. Compte tenu de la brièveté des délais, aucune convocation individuelle ne sera adressée aux candidats. Cependant, ces derniers prendront contact par téléphone au n° 05.67.76.52.43 afin d'avoir connaissance de l'heure de passage devant les commissions d'entretien.

Les commissions départementales émettent un avis pour chaque candidature. A égalité d'avis favorable, la priorité sera donnée aux enseignants titulaires des titres ou diplômes requis.

Les présentes informations sont à porter à la connaissance de tous les personnels placés sous votre autorité, y compris en congé de maternité ou de maladie, les titulaires remplaçants qu'ils soient en suppléance ou en attente de remplacement, les enseignants spécialisés de RASED, les animateurs PRNE.

Jacques Briand



ENSEIGNANT RESPONSABLE LOCAL de l'ENSEIGNEMENT à l'UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT de la MAISON d'ARRET de FOIX

Définition du poste

Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN de l'Ariège, sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département, l'enseignant RLE assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous-main de justice. Il contribue ainsi en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

Description de la fonction

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivants.
- Repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique et traitement informatique des données.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation.
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, de Français langue seconde, d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra VI, VI, V et IV et par tutorat au-delà
- Organisation de l'enseignement à distance
- Organisation des examens du niveau V au niveau I
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Comptes rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage des réunions pédagogiques et éducatives d'équipe de l'ULE.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

Conditions de recrutement

Poste de professeur des écoles spécialisé avec mission de responsable local de l'enseignement.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé (de préférence titulaire du CAPASH option F voire D ou du CAPSAIS option F).

La titularisation pourra être effective :

- dans tous les cas, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire;
- après l'obtention du CAPPEI, en principe lors de la seconde année d'exercice si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé.

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

Modalités de recrutement

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN ASH chargé de d'inspection en milieu pénitentiaire représentant l'inspecteur d'académie, le responsable de l'UPR et le directeur de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU..), modulaire (Français Langue Seconde, lutte contre l'illettrisme...).

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

- Capacité à traiter des éléments statistiques.

- Capacité d'organisation et de coordination.

- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.

- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.

- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.

- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.

- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelles.

- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures (Horaire journalier aménagé en concertation avec l'administration pénitentiaire prenant en compte les contraintes de la détention) et 108 heures annuelles forfaitaires en hors face à face, consacrées aux activités de coordination, de concertation et de suivi des apprenants...

Décharge d'enseignement pour assurer la mission de RLE.

Service complémentaire possible rémunéré en HSE pour les besoins du service et selon les disponibilités de l'enseignant, éventuellement pendant les congés scolaires.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE (sous conditions).

Candidature

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le DASEN de l'Ariège sous couvert du DASEN du département d'origine, munies de l'avis hiérarchique du DASEN et de l'avis pédagogique de l'IEN ASH.

Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec double avis favorable.

Contacts

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : maryse.coste@justice.fr

Direction académique de l'Ariège, IEN ASH : ienfoixash@ac-toulouse.fr

RLE de la MA de Foix : instit.ma-foix@justice.fr